

Les volontaires de la biodiversité

GUIDE PRATIQUE POUR SA COLLECTIVITÉ



BIODIVERSITÉ
ADMINISTRATIVE

Découvrir l'intérêt du projet

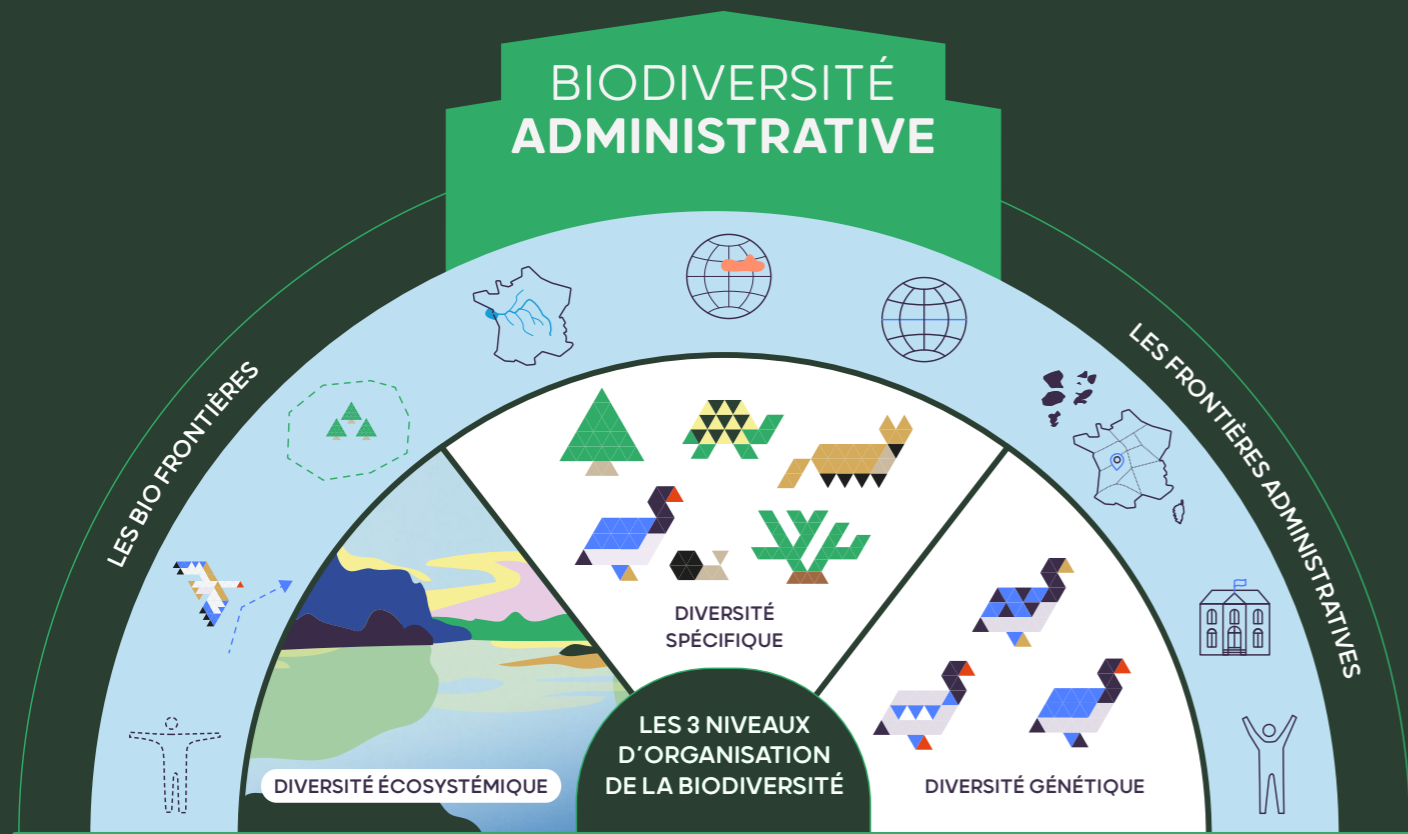
Comprendre le principe **p.3**
Comprendre le déroulé du dispositif **p.4**

Se projeter pour son territoire

Adapter le dispositif à son territoire **p.6**
S'inspirer de l'existant **p.8**

Passer à l'action

En parler à ses équipes **p.10**
Financer le projet **p.12**
Faire un exercice sensible **p.14**



Biodiversité Administrative, au service (public) du vivant

De la biodiversité dans l'administration publique

Biodiversité Administrative est un programme exploratoire initié par l'agence de Design Vraiment Vraiment avec le soutien de la Banque des Territoires à partir d'une conviction commune : la crise inédite qui affecte l'ensemble du monde vivant exige de renforcer l'action publique pour et avec la biodiversité. Ce travail expérimental questionne les pratiques actuelles et les imaginaires récurrents de l'action publique en matière de biodiversité pour tenter d'améliorer les services publics existants et d'en imaginer d'autres pour demain.

Après une 1^{ère} saison (2022-23) consacrée à l'exploration de cette thématique sur six territoires partenaires, la 2^e saison (2023-24) a permis de préparer l'expérimentation concrète de certaines pistes de travail.

La 3^e saison (2024-25) se fera sur le terrain et avec des territoires d'expérimentation, pour donner vie à ces dispositifs.

La démarche à l'origine des volontaires de la biodiversité

Comment améliorer la coopération territoriale, associative et habitante pour faire face aux enjeux de biodiversité ?

Biodiversité Administrative nous a montré que la coopération entre les administrations publiques, la société civile et les entreprises gagnerait à être développée. Celle-ci s'avère particulièrement utile autour de dispositifs de vigie, de programmes participatifs ou d'actions d'interventions en réaction à des catastrophes naturelles. Dans ces situations, disposer de citoyens formés est un avantage stratégique.

En parallèle, un citoyen qui souhaite s'investir pour la biodiversité doit parfois choisir entre différentes associations établies autour de familles biologiques (ornithologie, botanique, écosystèmes aquatiques...) qui pourraient organiser plus d'actions en commun.

Les volontaires de la biodiversité proposent une solution pour répondre à ces enjeux à travers un dispositif collaboratif.

Les volontaires de la biodiversité, qu'est-ce que c'est ?

Un réseau coordonné par les pouvoirs publics, de citoyens-bénévoles réservistes qui s'engagent au service de la préservation et la restauration de la biodiversité.

Les volontaires de la biodiversité constituent un réseau de citoyens qui mutualisent leur temps et compétences au profit de la biodiversité. Coordonné par un opérateur public, ce réseau de réservistes bénévoles permet par sa multitude de massifier des actions en faveur du vivant ou de répondre à des situations d'urgence.

L'engagement de ce collectif repose sur deux dynamiques. D'une part des activités régulières pour acquérir des savoirs et compétences, d'autre part des actions ponctuelles pour réagir à des besoins précis. La première dynamique est structurée autour d'un programme citoyen annuel pour la biodiversité, la seconde sur un dispositif d'alerte et de secours à même de répondre à des urgences.

Le fonctionnement des volontaires de la biodiversité suppose une instance mixte coordonnée par un opérateur public. L'instance s'organise autour de la formation et de l'animation du collectif de citoyens bénévoles, ainsi qu'autour du dialogue entre pouvoirs et opérateurs publics (type pompiers, etc.) et associations agissantes pour le vivant.

Les avantages pour sa collectivité

→ Prendre soin de la biodiversité au quotidien

Les volontaires peuvent s'engager dans des initiatives associatives coordonnées : dépollution, plantation d'arbres, montage de dossiers de financement, élimination d'espèces envahissantes, actions de sensibilisation, etc.

Cette dynamique permet d'envisager des projets à grande échelle, dépassant les initiatives individuelles. Par exemple, revitaliser les trames écologiques intra-urbaines, en particulier les trames vertes et bleues, qui exigent des travaux de restauration (rivières, canaux) et une gouvernance fédérant acteurs privés et citoyens.

→ Développer les stratégies de réponse aux urgences environnementales et climatiques

Les collectivités ne peuvent agir seules, tandis qu'une partie de la population est prête à s'engager. Lors de catastrophes, inondations ou marées noires, les volontaires s'inscrivent dans un réseau de coopération entre pouvoirs publics et initiatives citoyennes, associatives ou d'entreprises, coordonné par les gestionnaires de risques. Ce réseau favorise l'interconnaissance, la définition de rôles précis, le partage d'informations et la collaboration sur des actions concrètes.

→ Planifier l'action environnementale

En définissant un programme citoyen annuel pour la biodiversité, rassemblant événements et actions à venir.

→ Valoriser les savoirs amateurs

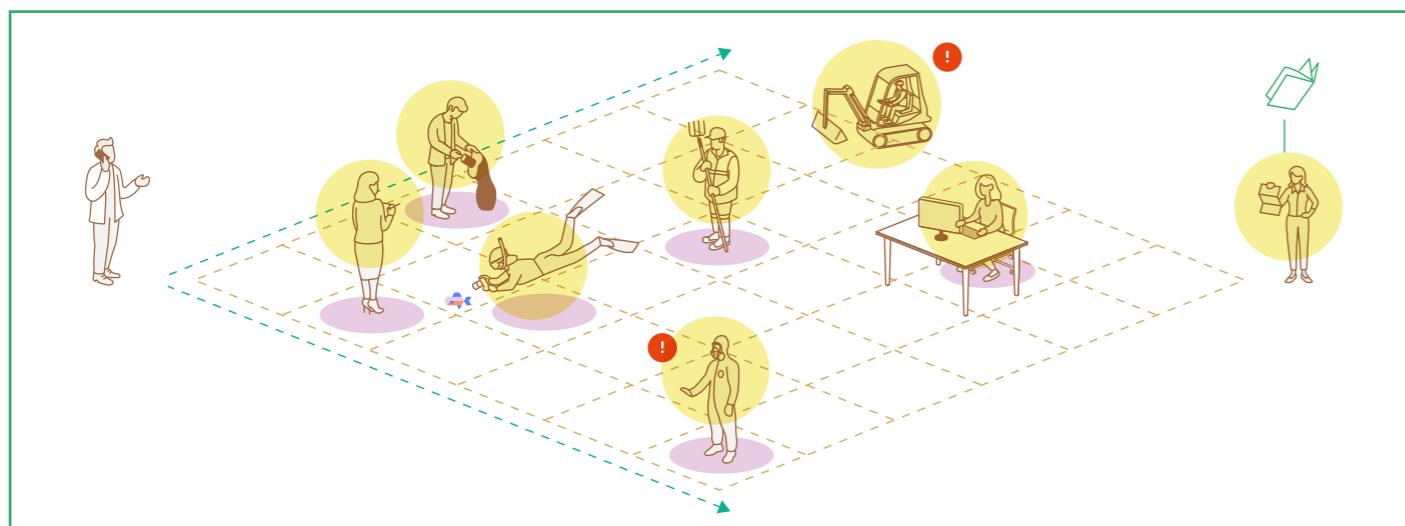
Les sciences naturalistes, historiquement nourries par des citoyens amateurs partageant leurs connaissances, montrent qu'il est prometteur de s'inspirer des pratiques amateurs.

→ Disposer de personnes formées et outillées

Pour massifier les actions de maintenance, de renaturation ou d'interventions d'urgence, il ne suffit pas de constituer un collectif, il faut le former. Le programme "volontaires de la biodiversité" peut être un espace de formation des jeunes aux métiers de la biodiversité.

Les grandes étapes du calendrier

Construire le réseau des volontaires de la biodiversité ne peut se faire du jour au lendemain. Le point de départ est la constitution d'une communauté, qui va devenir un réseau d'actions dans un second temps. Voici un résumé des grandes phases du dispositif.



0 – Les prérequis en amont

Convaincre les décideurs et élus.

Voici quelques arguments pour bien impliquer les décideurs qui porteront cette démarche :

- Démontrer que, grâce à l'initiative des volontaires de la biodiversité, ils ont l'opportunité de rencontrer et d'interagir directement avec les citoyens engagés et les communautés actives.
- Renforcer la relation de confiance en créant des espaces de dialogue où les volontaires, qui soutiennent la police de l'environnement, peuvent échanger avec les élus.
- Mieux comprendre et valoriser l'ampleur de l'engagement citoyen en matière de biodiversité, et donc renforcer l'implication dans ces initiatives.

1 – Recensement et rencontre :

a – des associations actives

La collectivité ne cherche pas à réinventer ce que les associations font déjà ou se placer en tête de réseau, mais bien en soutien des initiatives locales. Cette étape permet d'identifier les actions déjà réalisées par les associations pour la restauration et préservation de la biodiversité. Celles-ci ont une bonne connaissance des citoyens engagés et y font souvent appel pour réaliser des actions.

Elles sont invitées à une rencontre préalable à la constitution d'une communauté.

Cela permet de faire un bilan des actions réalisées avec le soutien des citoyens sur le territoire : faut-il les multiplier ou les organiser à plus grande échelle ?

b – des scientifiques actifs

Cette étape reproduit l'étape précédente avec les scientifiques académiques et amateurs afin de créer une communauté spécifique qui pourra être mobilisée aux côtés des associations et citoyens volontaires. Il est important de déterminer leur rôle : conseil, orientations stratégiques, formation, etc.

c – des citoyens actifs

Cela peut passer par un appel à volontariat, des bénévoles au sein d'associations et naturalistes amateurs mais pas que : le reste du territoire déjà actif ou qui souhaite s'engager peut se manifester.

2 – Animer et former le réseau biodiversité

Il est indispensable d'attribuer au sein de la collectivité une mission d'animation du réseau. En plus des trois collèges mentionnés plus haut, des représentants des services publics actifs sur le vivant seront associés : parcs naturels, agence de l'eau, ARB, pompiers, etc.

L'animation passe par la transmission d'informations via des newsletters, des réunions d'informations, l'organisation de moments conviviaux, de formations collectives et entre pairs, la mise à jour d'un calendrier d'actions menées par les membres et par les citoyens volontaires, etc.

L'accent doit être mis sur la formation afin que les actions bénévoles contribuent positivement à la préservation du vivant.

3 – Connecter ce réseau et les services publics

Certaines actions citoyennes sont dans le champ de compétences des pouvoirs publics. Pour maximiser leur efficacité, un canal de communication fluide et bilatéral est mis en place entre les différents acteurs.

Idéalement, chaque service public désigne un référent dédié au réseau biodiversité. Par exemple, un référent chez les pompiers volontaires pour coordonner certaines actions en lien avec la biodiversité (par exemple autour des nids de guêpes et de frelons) ou en cas d'urgence comme des inondations ou incendies.

4 – Coordonner le réseau et les services publics

Cette étape est capitale dans la fabrique d'une culture commune et transversale au sein de la collectivité. L'expérience culturelle et sensible du vivant est essentielle pour se projeter dans son territoire et sa biodiversité. Plus les agents auront des expériences de nature diverses, plus ils seront enclins à la protéger.

5 – Formaliser un plan d'action territorial

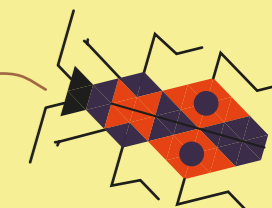
Lorsque le réseau est en place et fonctionnel, l'ambition est de mettre en œuvre un plan d'action territorial commun, approuvé par toutes les parties concernées. Un exemple similaire existe déjà dans le domaine de l'insertion, où le département, en collaboration avec ses partenaires, s'accorde sur des orientations stratégiques et un plan d'actions précises à réaliser (voir la déclinaison n°3)

Ces actions doivent être définies en fonction du type d'actions envisageables, des partenaires à mobiliser, et des ressources financières disponibles.

6 – Equiper la réserve de volontaires de biodiversité

Au-delà de la création d'un réseau en partie constitué de volontaires de biodiversité, il est important de les équiper afin qu'ils puissent mener des actions avec par exemple des packs secourisme de la biodiversité : bottes, capteur cyanobactéries, filets, pièges, etc.

Quelle est la fiche technique du projet ?



Les coûts associés

Certains postes de dépense reposeront sur la mission de coordination qui, selon le territoire et l'ambition, pourront représenter entre 0,5 et 2 ETP. Il faut aussi prendre en compte la contribution régulière d'agents de la collectivité et des administrations partenaires.

Enfin, il faut prévoir une enveloppe budgétaire dédiée à la dispense des formations et à la valorisation du temps citoyen et bénévole par les associations engagées.

Côté matériel, prévoir la mise à disposition d'espaces et des frais de déplacement éventuels.

L'achat d'outils et de matériel permettant de répondre aux urgences anticipées dans le plan d'action territorial peut représenter un budget d'investissement conséquent.

Enfin, il faudra réunir un budget de communication pour les appels à contributions.

La comitologie idéale

Au sein des volontaires, on distingue deux types d'actions : la gestion courante et la gestion en situation d'urgence. Pour ces actions, la comitologie n'est pas la même :

- Un comité de gestion courante assure la planification et l'intensification des actions par une communauté (associations environnementales, suivi scientifique, services citoyenneté des collectivités etc.)
- Un comité de gestion en situation d'urgence permet de bien réagir aux événements/catastrophes naturelles grâce à la constitution de cellules de crise et de sûreté (préfecture, police de l'environnement, pompiers, gendarmes, croix rouge, etc.)

Quel type de réseau de volontaires de la biodiversité pour sa collectivité ?

La constitution d'un réseau de volontaires ne connaît pas une seule forme. Il dépend des acteurs en présence, des objectifs fixés et du périmètre territorial. L'échelle départementale est à privilégier, a minima celle du "pays" ou de la communauté de communes.

1 - La communauté des volontaires de la biodiversité

La collectivité crée une instance de dialogue consacrée aux actions en faveur de la biodiversité incluant les volontaires de la biodiversité, associations environnementales, scientifiques, et établissements publics comme les SDIS (pompiers).

Deux réunions sont organisées chaque année afin de partager la connaissance de ce qui est fait à l'échelle du territoire et de quantifier le temps investi en observation et participation par les citoyens, associations et scientifiques.

Cette déclinaison permet de constituer un état des lieux de la participation citoyenne pour le vivant - en dehors de l'action publique. C'est la première étape pour permettre la valorisation de cet engagement auprès des acteurs publics et privés, que chacun réalise les effets de l'action citoyenne déjà engagée. L'engagement des habitants peut être valorisé avec le dispositif du **compte d'engagement citoyen***.

Dans un second temps, c'est le moyen de constituer une communauté qui pourra se structurer autour d'actions collectives.

2 - Le réseau des volontaires de la biodiversité

L'évolution des volontaires de la biodiversité tend vers un réseau plus structuré avec une réelle animation de communauté pour ces volontaires, associations, scientifiques et acteurs publics.

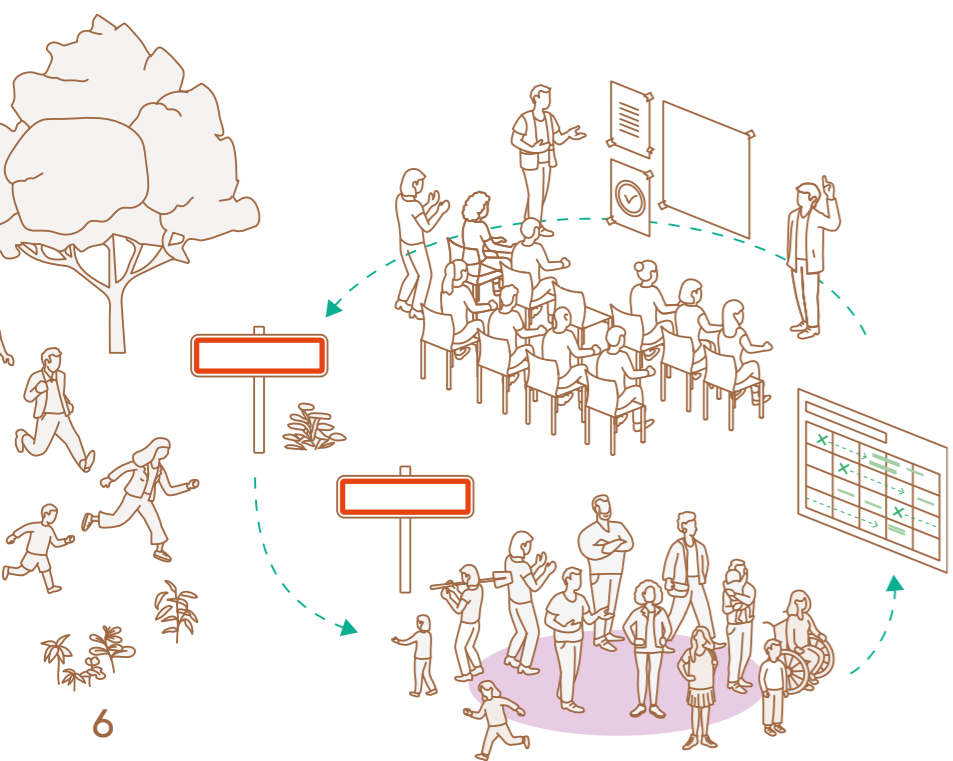
Ce réseau propose à ses participants une animation avec une démarche pédagogique de formation des volontaires, des événements collectifs, une mise en valeur du partenariat, etc. Idéalement, le chargé de mission est logé du côté collectivité, responsable de l'animation de cette communauté.

Ce réseau pousse à la constitution d'un programme citoyen annuel, au-delà du seul partage d'informations. Il permet aux acteurs publics et opérateurs de solliciter les volontaires de la biodiversité sur certaines actions. Inversement, les volontaires peuvent proposer des actions dans le cadre de dispositifs gérés par les services publics.

Un programme annuel citoyen pour la biodiversité est défini avec l'ensemble des actions planifiées : ramassage de déchets, recensement d'espèces, dépollution, woofing communal, astreinte sur des sujets, gestion des espèces invasives, etc.

En parallèle du cercle de planification d'actions, une cellule de crise est constituée afin de disposer d'un **canal de communication d'urgence** permettant de réagir le plus rapidement possible face à des catastrophes naturelles.

Ce canal de communication doit comprendre les établissements publics adéquats (ex : pompiers, ONF, Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), gestionnaires des Espaces Naturels Sensibles, commissions locales de l'eau (CLE) etc.), les services de la préfecture, des associations spécialisées intéressées (Secours populaire, Croix rouge, etc.) et les volontaires. Ce réseau peut à terme être intégré dans le cadre de plans d'urgence coordonnés par l'Etat.



3 - Le plan territorial de la biodiversité

À l'image de ce qui existe pour l'insertion, la collectivité lance un plan territorial qui définit les axes stratégiques, en partenariat avec les acteurs locaux et notamment les volontaires de la biodiversité. Idéalement, ce plan est défini à l'échelle départementale. La finalité de la politique de biodiversité consiste à créer les conditions permettant à chaque citoyen d'agir pour le vivant, coordonné par la collectivité.

Comme point de départ, la collectivité peut prendre le parti de décliner la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ou les Stratégies Régionales pour la Biodiversité conduites par les Agences Régionales de Biodiversité.

Un plan territorial de la biodiversité est composé des orientations stratégiques partagées, de fiches actions, d'une définition de la gouvernance avec les rôles de chacun, et des moyens associés pour la poursuite de ces objectifs. C'est la différence majeure avec le réseau simple des volontaires.

La définition d'une stratégie permet à la collectivité d'exprimer ses besoins en matière d'engagement citoyen pour le vivant et de s'engager fortement pour le vivant. Les acteurs locaux associatifs peuvent se manifester pour la coordination de ces missions avec des citoyens du territoire.

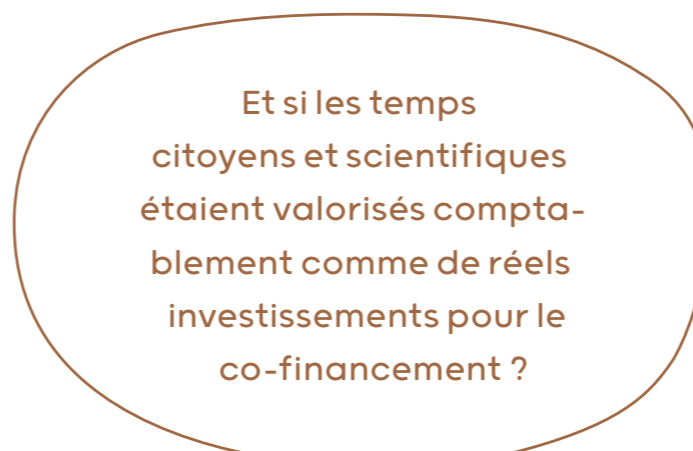
Les temps citoyens et scientifiques sont valorisés comptablement auprès des organismes financeurs comme de réels investissements pour le co-financement**. Cela permet de valoriser les démarches de participation citoyenne et scientifique dans le suivi et l'orientation des projets de territoire.

La participation aujourd'hui est perçue comme un coût et une complexité supplémentaire là où elle rend possible projets et augmente l'acceptabilité des démarches en faveur du vivant.

Pour cela, on peut imaginer plusieurs méthodes :

- Proposer un indicateur "mobilisation civile pour la biodiversité" qui permettra de comptabiliser les différentes actions des citoyens, des associations et des communautés scientifiques sur les territoires
- Proposer un calcul d'équivalence permettant de transformer "la mobilisation civile pour la biodiversité" en investissement apporté par la collectivité dans le calcul des co-financements. Cela limite le pourcentage de financement des territoires volontaires et engagés.

Des guides existent déjà pour valoriser le temps bénévole : par exemple "Bénévolat : valorisation comptable" du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse des sports avec des règles de comptabilité et des retours d'expériences d'associations. Il existe un outil de suivi des temps et comptabilisation : AssoConnect.



Un livret Biodiversité Administrative est en préparation pour approfondir la question des modèles économiques du vivant.

Rendez-vous sur le site web biodiversite-administrative.fr pour le découvrir.

4 projets inspirants à découvrir

Malgré son caractère expérimental, le dispositif des volontaires de la biodiversité se rapproche de projets déjà mis en place et éprouvés sur le terrain, dont il est possible de tirer des enseignements et des ressources.



Les citoyens sauveteurs de la ville d'Angers

À Angers, cinquante citoyens formés aux premiers secours ont reçu un défibrillateur personnel. Cette initiative vise à renforcer la sécurité cardiaque dans les lieux publics, en permettant à ces « citoyens sauveteurs » d'intervenir rapidement en cas d'arrêt cardiaque. Les défibrillateurs portatifs leur ont été remis lors d'une cérémonie officielle. Cette démarche s'inscrit dans un effort plus large de sensibilisation à l'importance des gestes qui sauvent, rendant ainsi la communauté locale mieux préparée face aux urgences médicales.

→ Pour en savoir plus : www.angers.fr/actualites-sorties/64102-50-citoyens-sauveteurs-recoivent-un-defibrillateur/index.html

© Crédit photo Thierry Bonnet / Ville d'Angers.



PNR du Morvan, le Marteloscope

Le Parc naturel régional du Morvan s'engage dans la formation à la gestion forestière durable en utilisant des marteloscopes, des sites pédagogiques en forêt à destination des gestionnaires et forestiers en formation. Il permet de s'exercer à la sélection des arbres à exploiter tout en prenant en compte la biodiversité.

Cette approche favorise une meilleure compréhension des enjeux écologiques, conciliant exploitation raisonnée du bois et préservation des habitats naturels, contribuant ainsi à la durabilité des forêts du Morvan.

Par la suite le marteloscope a été adapté pour le grand public, afin de faire découvrir la forêt et sa gestion durable de manière ludique.

→ Pour en savoir plus : www.parcduMorvan.org/le-parc-en-actions/la-foret-et-la-filiere-bois/gestion-forestiere-durable/biodiversite-en-foret/

© Crédit photo Parc Naturel Régional du Morvan.



Le label "Rivière en bon état"

Le label "Rivière en bon état" est une distinction décernée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Il récompense les efforts des acteurs locaux qui agissent pour préserver ou reconquérir la qualité de leurs cours d'eau, où la biodiversité est préservée et les activités humaines sont compatibles avec la santé du milieu aquatique. Ce label encourage les collectivités locales à protéger et restaurer leurs rivières dans une dynamique partenariale et collective, tout en sensibilisant le public à l'importance de préserver ces écosystèmes fragiles.

→ Pour en savoir plus : www.eaurmc.fr/jcms/pro_96349/fr/label-riviere-en-bon-etat

© Crédit photo Sauvons l'eau.



Les cocheurs d'oiseau

Les « Cocheurs » sont des passionnés d'ornithologie qui sillonnent la France à la recherche d'oiseaux rares. Armés de jumelles et d'appareils photo, ils cochent sur leurs listes chaque nouvelle espèce observée. Cette activité, alliant défi personnel et amour de la nature, crée une communauté d'observateurs dévoués, prêts à parcourir des kilomètres pour apercevoir une espèce rare. Cette pratique témoigne de l'engouement croissant pour la biodiversité et la préservation des espèces dans leur milieu naturel.

→ Pour en savoir plus : <https://cocheurs.fr/>

© Crédit photo Baptiste Magontier.

Préfigurer et initier les volontaires de la biodiversité

Un atelier pour explorer l'impact de l'engagement citoyen sur la biodiversité locale et sonder l'intérêt pour une collectivité de mettre en place un programme de volontaires de la biodiversité. Une discussion outillée pour aborder les enjeux et risques environnementaux et les potentiels bénéfiques à renforcer l'engagement des habitants dans la préservation de la biodiversité locale.

En résumé

→ 2 heures d'atelier

→ Avec :

- Les élus locaux, directeurs et agents en charge de la participation citoyenne, de l'environnement, de la relation avec le département et la région, de la sécurité et de la relation avec les associations. Des représentants des structures départementales et régionales des différents plans de prévention des risques.
 - Les associations et collectifs citoyens engagés dans la préservation de l'environnement.
- 1^{ère} partie : présentation du dispositif et analyse de l'existant sur le territoire
- 2^{ème} partie : dessiner les contours d'un plan d'action visant à s'appuyer sur les dynamiques associatives et habitantes pour renforcer les actions de gestion des risques environnementaux.

Le jeu de cartes acteurs aide à démarrer l'inventaire des structures présentes sur un territoire. À imprimer à partir du QR code, il sert de support à l'étape 2 de l'atelier.

Objectifs de l'atelier :

- Présenter le concept des volontaires de la biodiversité et déclencher l'envie d'aller plus loin
- Faire un état des lieux de l'existant en terme de participation citoyenne pour la biodiversité : Identifier les endroits où sont déjà mobilisés les citoyens autour d'actions concrètes pour la biodiversité.
- Réfléchir aux moyens de renforcer cette communauté existante en l'agrandissant ou en lui donnant les moyens d'avoir plus d'impact.
- Évaluer les ressources et les besoins : Identifier les ressources disponibles et les besoins spécifiques pour la mise en place et le succès de ce programme.
- Définir un proto plan d'action : Élaborer les premières étapes d'un plan d'action concret pour le lancement d'une telle initiative.



Découpage de l'atelier pour une session de 2h :

ÉTAPE 1 – Présentation des volontaires de la biodiversité

10 min

→ À l'aide des premières pages de ce livret, résumer le principe et les grandes étapes de ce dispositif.

ÉTAPE 2 – État des lieux de l'existant

2x20 min

Préparer cette étape en amont pour ne pas partir d'une feuille blanche et inviter les participants à le compléter. Inviter la collectivité à l'initiative de la réunion à partager leur état des lieux, mais également les représentants du département ou de collectivités voisines.

Les étapes concrètes :

- **Faire l'inventaire des dispositifs de prévention et de gestion des risques environnementaux sur le territoire :** incendies, inondations, allergies...
- **Faire l'inventaire des associations et collectifs de sensibilisation et d'actions environnementales :** Cela inclut les activités récréatives en lien avec l'environnement.

ÉTAPE 3 – Raconter un futur prospectif

60min

Dans cette seconde partie de l'atelier, l'objectif est d'imaginer un futur prospectif où la biodiversité fait partie intégrante du spectre des activités et loisirs de vos habitants, constituant un socle de personnes mobilisées.

→ **Travail en petits groupes mixtes** sur ces 4 sujets :

- **Fonctionnement en réseau des associations et collectifs pour la biodiversité :** Mutualisation des actions et formations, capacité à animer conjointement un réseau dynamique d'habitants. Penser l'implication de la société civile, des entreprises, des agriculteurs et des établissements scolaires par exemple.
- **Évolution du rôle des citoyens :** Définir les niveaux d'implication entre simples participants et leaders environnementaux, en définissant des missions claires pour les volontaires de la biodiversité.
- **Les outils du réseau :** Communiquer et agir au quotidien et dans l'urgence.
- **La gouvernance publique :** Partage des rôles et pilotage transversal.

→ **Synthèse et discussion collective :** chaque groupe partage ses résultats.

Conclusion

10min

→ **Récapituler** les principales conclusions et les actions identifiées.

→ **Sonder le groupe** sur ses motivations à envisager de travailler à la mise en place d'un dispositif de volontaires de la biodiversité sur son territoire.

→ **Proposer une étape suivante claire :** par exemple, organiser une réunion avec des acteurs identifiés comme potentiels partenaires.

→ Par la suite, **rédiger une note de synthèse** pour proposer ce projet auprès des décideurs locaux.

Retrouvez les ressources Biodiversité Administrative sur le site de la démarche



[biodiversite-administrative.fr/
bibliotheque-des-ressources](http://biodiversite-administrative.fr/bibliotheque-des-ressources)

Les sources de financement possibles

Un réseau de volontaires de la biodiversité peut prétendre à des financements de dispositifs de participation citoyenne et de projets de préservation de la biodiversité, au niveau local, national et européen.



Banque des Territoires

Au service de l'intérêt général, la Banque des Territoires propose des solutions de financement et d'accompagnement aux collectivités locales, entreprises publiques locales, aux organismes de logement social, aux professions juridiques, entreprises et acteurs financiers.

Face à l'urgence du changement climatique, tous les territoires sont impactés. La Banque des Territoires est convaincue que la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale sont les deux faces d'un seul et même défi. Ces deux axes sont d'ailleurs au fondement de sa stratégie pour les prochaines années (2024 - 2028).

À ce titre, les volontaires semblent être un levier d'action important à explorer sur les territoires car ils réunissent dans un même dispositif ces deux enjeux. La Banque des Territoires a donc naturellement participé à l'émergence de cette initiative, complétée prochainement par une boîte à outils des collectivités. La Banque des Territoires propose différents types de financements pour mener à bien ses projets :

- une offre de prêts déclinables en fonction des objectifs et de son territoire, à l'image du prêt long terme Transformation Écologique.
- une large gamme d'offres de conseil pour concrétiser ses projets de manière durable : ingénierie, cofinancement d'études, benchmark, assistance à maîtrise d'ouvrage... Par exemple, un appui à la structuration de projets territoriaux, ou encore dans l'aide à la décision.

Pour en savoir plus, consultez l'offre d'accompagnement de vos projets de préservation de la biodiversité, tant en ingénierie que dans son financement avec le QR code ci-dessous.



À l'échelle (inter)communale

L'échelle communale n'est pas l'échelle à privilégier pour constituer un réseau de volontaires de la biodiversité. En revanche, les intercommunalités, communautés de communes et métropoles peuvent être une échelle intéressante. Elles élaborent des documents d'urbanisme, créent des espaces de continuité écologique et gèrent les cours d'eau et les risques d'inondation via GEMAPI.

Par exemple, un réseau de volontaires de la biodiversité peut s'intégrer dans une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) qui doit être portée par les communes et intercommunalités, ouvrant des financements de l'Office Français de la Biodiversité.

À l'échelle du département

Le département semble être l'échelle adéquate pour constituer un réseau de volontaires, en tant

que cœur de réseau/ animateur de la communauté. Le département gère le foncier des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et délimite les Périmètres de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN). Il dispose des compétences nécessaires pour bénéficier de l'ingénierie sur les questions de biodiversité et de démocratie, notamment via les CAUE.

À l'échelle de la région

Pour obtenir des financements auprès du Conseil Régional pour un réseau de volontaires, il faut mettre en avant en quoi il permet de massifier les actions de préservation et de restauration de la biodiversité en s'appuyant sur les citoyens. Il est à la fois un dispositif de participation citoyenne et d'actions concrètes pour la biodiversité.

En effet, dans le cadre de ses stratégies environnementales et de biodiversité (SRADDET, SRB et SRCE) la Région finance des projets et des

actions via des subventions et appels à projets, qui s'inscrivent dans les objectifs qu'elle s'est fixés.

À l'échelle du Parc Naturel Régional [PNR]

Une collectivité avec un PNR sur son territoire peut être accompagnée à la recherche de financements, être aidée par de l'ingénierie de formation et d'animation, et des connaissances sur les milieux et les espèces du territoire. Ils peuvent aider à la mise en place d'un réseau de volontaires de la biodiversité en fournissant ingénierie et soutien, et mettre la collectivité en relation avec des acteurs institutionnels, artistiques et scientifiques.

Les PNR proposent des aides financières communales, privées et aux particuliers. Pour en savoir plus, se rendre sur le site internet de son Parc naturel régional.

À l'échelle du bassin hydrographique [Agences de l'eau]

Les missions des 12 agences de l'eau existantes sont d'aider les collectivités, les industriels, les agriculteurs, les associations de pêche et de protection de la nature dans le financement, l'accompagnement et la valorisation de leurs projets et initiatives pour agir sur la santé, le cadre de vie, la préservation de la ressource en eau et la biodiversité. Elles sont à intégrer dans le comité de pilotage des volontaires de la biodiversité.

Les agences de l'eau disposent de moyens financiers prélevés à travers une redevance sur l'usage de l'eau. Entre 2019 et 2024, plus de 12 milliards d'euros ont été mobilisés par les agences de l'eau. Les agences de l'eau financent des projets territoriaux prioritaires et promeuvent l'innovation à travers des financements et appels à projets publiés régulièrement, notamment sur la partie "Eau et biodiversité".

À l'échelle nationale et de l'État déconcentré

L'État élabore les grandes orientations en matière de biodiversité, fixe le cadre législatif et réglementaire via la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB 2030), et coordonne les initiatives régionales et locales. Il fournit un appui technique et financier pour leur mise en œuvre à travers des programmes nationaux ou territoriaux et ses services déconcentrés.

La préfecture est un acteur incontournable grâce à des enveloppes budgétaires (ex : DETR ou Fonds Vert) et un soutien en ingénierie et coordination. Elle est à intégrer dans la cellule de crise et de sûreté.

Les services déconcentrés de l'État ou les

établissements publics spécialisés sur les questions environnementales publient régulièrement des appels à projets pour financer des actions relatives à la biodiversité. La constitution d'un réseau de volontaires de la biodiversité est innovante et peut susciter l'intérêt des appels à projets nationaux qui cherchent souvent à tester de nouvelles modalités d'action et les diffuser à l'ensemble des acteurs. Il est donc pertinent d'insister sur cette dimension de son projet. De plus, il faut également insister sur la dimension très concrète, qui permet la mise en place d'actions de préservation et restauration.

À l'échelle européenne

Cadre européen de la SNB, l'Union Européenne a élaboré sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, qui est l'un des éléments essentiels du Pacte Vert. Cette stratégie comprend l'affectation d'une enveloppe de 20 milliards d'euros par an à la protection et à la promotion de la biodiversité via des fonds de l'UE et des financements nationaux et privés.

La politique européenne en matière de biodiversité est notamment financée via le programme LIFE et par les fonds structurels européens.

Les fonds européens 2021-2027 sont des sources de financement centrales pour la mise en place de dispositifs innovants sur son territoire. Ils permettent de financer à la fois de l'ingénierie, de l'investissement et du fonctionnement, selon le principe d'additionnalité : ils doivent permettre de financer des projets qui n'auraient pas été possibles sans ce soutien.

Les programmes principaux à cibler sont FEDER, FEADER et LIFE. Contacter les autorités de gestion pour définir l'éligibilité du projet : Conseils régionaux pour FEDER et FEADER et Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires pour LIFE.

Les portails d'aide à consulter :

→ **Aides Territoires**
aides-territoires.beta.gouv.fr

Pour effectuer une veille efficace des appels à projets, cocher la case "Biodiversité" et/ou "Citoyenneté".

→ **L'Europe s'engage**
europe-en-france.gouv.fr/fr/trouver-une-aide

La recherche peut se faire par territoire administratif, par thématique ou par types de milieux concernés.

→ **L'Europe des communes**

De nombreuses ressources spécifiquement pensées pour les collectivités dans le cadre de recherche d'accompagnement et financements européens.

Expérience du vivant

Un exercice sensible et exploratoire pour tester le principe des volontaires de la biodiversité à l'échelle individuelle.

Le cycle des veilleurs

L'objectif est de former un collectif de veilleurs qui vont se relayer dans l'observation quotidienne d'un même espace.

Ce protocole permet de démontrer qu'il est possible de rassembler un petit groupe de personnes autour de la volonté de prêter attention à un écosystème et de veiller sur leur environnement.

C'est aussi l'occasion d'apprendre à observer attentivement un lieu et à documenter les observations faites. Intégrer des approches artistiques et scientifiques enrichira la compréhension et la documentation de la biodiversité locale.

Suivez le guide !



Protocole

1 - Organiser un cycle de veille

Le principe de cette expérience est d'organiser un roulement pour veiller sur le lieu choisi. Chaque jour, un veilleur assure son tour de garde pendant une heure, à l'heure qui lui convient le mieux. Cela peut être le matin pour découvrir ce qu'il se passe aux premières lueurs du jour, en après-midi pour observer l'activité d'un écosystème à l'heure où les humains s'activent, ou même la nuit pour tenter de percer les mystères de la vie nocturne. La durée de cette expérience peut varier d'une semaine à plusieurs mois, selon l'engagement des participants. Un agenda numérique partagé facilitera l'organisation du cycle de veille.

2 - Choisir un lieu inspirant sur lequel veiller

Sélectionner un espace qui suscite la curiosité et qui abrite une diversité d'espèces. Que ce soit un parc urbain, un plan d'eau, une forêt ou un jardin botanique, choisir un point de vue particulier qui servira de poste d'observation commun pour tous les participants.

3 - Établir un protocole complet de capture et d'analyse

Utiliser une plateforme comme WhatsApp pour créer un groupe où les participants partageront leurs observations quotidiennes de manière interactive. Encourager l'échange d'images, de vidéos, de dessins ou de notes sonores qui captent l'essence de l'environnement étudié.

Après chaque période de veille, chaque participant partage une brève note détaillant ce qu'il a observé : les espèces rencontrées, leurs comportements, ainsi que les interactions humaines et écologiques remarquées. Les artistes du groupe sont invités à interpréter leurs impressions à travers des œuvres visuelles ou sonores, tandis que les scientifiques peuvent approfondir les observations avec des analyses détaillées et des explications pour le reste du groupe.

Bien sûr, veiller à ne laisser aucune trace de son passage sur le lieu et à adopter une attitude respectueuse envers les espèces qui y vivent.

4 - Organiser une rencontre finale

À la clôture du cycle, organiser un événement où les participants pourront présenter leurs découvertes et créations au sein du groupe. Cela peut inclure une projection de photographies, une lecture des textes inspirés par la nature ou même une performance artistique basée sur les observations scientifiques réalisées. Cela peut être très simple et convivial.



Contactez-nous

contact@biodiversite-administrative.fr



Cahier réalisé en juillet 2024 par Vraiment Vraiment, avec le soutien de la Banque des Territoires.

L'impression de ce document est réalisée par l'imprimerie de la Caisse des Dépôts

Conception graphique : Vraiment Vraiment.

Les volontaires de la biodiversité

Comment améliorer la coopération territoriale, associative et habitante pour faire face aux enjeux de biodiversité ?

La coopération entre les administrations publiques, la société civile et les entreprises gagnerait à être développée. Celle-ci s'avère particulièrement utile autour de dispositifs de vigie, de programmes participatifs ou d'actions d'interventions en réaction à des catastrophes naturelles. Dans ces situations, disposer de citoyens formés est un avantage stratégique.

En parallèle, un citoyen qui souhaite s'investir pour la biodiversité doit parfois choisir entre différentes associations établies autour de familles biologiques (ornithologie, botanique, écosystèmes aquatiques...) qui pourraient organiser plus d'actions en commun.

Les volontaires de la biodiversité proposent une solution pour répondre à ces enjeux à travers un dispositif collaboratif.

Les autres livrets de la collection



Le microparlement des vivants

Un dispositif démocratique local qui vise à intégrer le point de vue de la biodiversité dans la prise de décision publique.



La biodiversithèque

À l'instar des médiathèques, des espaces de connaissances, ressources et outils pour contribuer à la protection du vivant.



L'école de transformation publique par le vivant

Un programme de formation à l'écoute et à la compréhension sensible du vivant pour les agents publics non-spécialistes.



Les territoires pépinières

Un lieu d'expérimentation végétale pour développer les politiques de renaturation en testant des systèmes de plantation adaptés aux conditions climatiques locales.



Retrouvez tous les livrets et les ressources de ce guide sur le site biodiversite-administrative.fr



Vraiment
Vraiment

Design d'Intérêt Général



BANQUE des
TERRITOIRES

